

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Rivière-Ouelle tenue à la salle du conseil de Rivière-Ouelle, le mardi 05 février 2013 à 20h00 et à laquelle étaient présents les conseillers(ères) : Louis-Georges Simard, Léo-Paul Thibault, Guy Simard, Rémi Beaulieu et Jeannine Bastille, sous la présidence de la mairesse, Élisabeth Hudon, formant quorum.

Absence : Marie-Ève Michaud

1. Ouverture de la séance

La mairesse ouvre la séance à 20h00.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La mairesse fait la lecture de l'ordre du jour.

13-02-01

IL EST PROPOSÉ par Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE l'ordre du jour soit accepté.

ADOPTÉ

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2013

ATTENDU QUE le procès-verbal a été envoyé aux membres du conseil au moins deux jours avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, la mairesse est dispensée d'en faire la lecture.

Elle demande s'il y a des corrections à apporter au procès-verbal.

Aucune correction à apporter

13-02-02

IL EST PROPOSÉ par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2013 soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

4. Suivi au procès-verbal

Au point 5 : Le conseil a rencontré l'attaché politique du Ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, Monsieur Robert Bellefleur, et le sous-ministre adjoint à la Direction générale des services sociaux, Monsieur Sylvain Gagnon, concernant la fermeture du Centre Thérèse Martin. La prochaine rencontre avec le CSSSK aura lieu le 12 février et la mairesse invite la population du Kamouraska à y participer.

5. Période de questions

Aucune question

6. Adjudication du taux d'intérêt pour le renouvellement d'un emprunt au montant de 1 487 500\$

13-02-03

IL EST PROPOSÉ par Louis-Georges Simard et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle accepte l'offre qui lui est faite de **la Banque Royale du Canada** pour son emprunt du 12 février 2013 au montant de 1 487 500 \$ par **billet** en vertu du règlement d'emprunt numéro 2005-2, au pair, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

129 100 \$	2.6 %	12 février 2014
132 800 \$	2.6 %	12 février 2015
136 700 \$	2.6 %	12 février 2016
140 700 \$	2.6 %	12 février 2017
948 200 \$	2.6 %	12 février 2018

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci ;

ADOPTÉ

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Rivière-Ouelle souhaite emprunter par billet un montant total de 1 487 500 \$:

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
2005-2 (TIQM # 501134)	360 600
2005-2 (part municipale)	1 126 900

ATTENDU QU' à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis ;

13-02-04

IL EST PROPOSÉ par Louis-Georges Simard et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QU' un emprunt par billet au montant de 1 487 500 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 2005-2 soit réalisé ;

QUE les billets soient signés par la mairesse et le secrétaire-trésorier ;

QUE les billets soient datés du 12 février 2013

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement ;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2014.	129 100 \$
2015.	132 800 \$
2016.	136 700 \$
2017.	140 700 \$
2018.	144 700 \$ (à payer en 2018)
2018.	803 500 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Rivière-Ouelle émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 12 février 2013), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 2005-2, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt ;

ADOPTÉ**7. Règlement 2013-1 - décrétant la répartition à la superficie contributive des dépenses encourues pour le nettoyage des cours d'eau Michaud et Petit Ruisseau durant l'année 2012**

ATTENDU QUE la MRC de Kamouraska, responsable des cours d'eau locaux et régionaux, a effectué ou fait effectuer des travaux sur les cours d'eau Michaud et Petit Ruisseau durant l'année 2012 ;

ATTENDU QUE la MRC de Kamouraska a facturé à la Municipalité de Rivière-Ouelle les frais se rapportant aux superficies contributives situées sur son territoire ;

ATTENDU QUE pour récupérer ces sommes auprès des propriétaires concernés, la Municipalité de Rivière-Ouelle doit adopter un règlement à cet effet ;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Léo-Paul Thibault à la séance ordinaire du 15 janvier 2013 ;

13-02-05

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE Le Règlement 2013-1 - décrétant la répartition à la superficie contributive des dépenses encourues pour des travaux sur les cours d'eau Michaud et Petit Ruisseau soit adopté et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 ACTE DE RÉPARTITION DU COURS D'EAU MICHAUD (4 973.83\$)

NOM DU CONTRIBUABLE	LOT	ARPENTS	%	TOTAL
Ferme Ray-Vain (1995) inc	4139134	10.5	8.79%	437.03\$
Ferme Martinoise	4319119	13	10.88%	541.09\$
Ferme Pellerat (1997) inc	4319117, 4319136, 4321377, 4319121	88	73.64%	3662.73\$
9019-6437 Québec inc	4319123	8	6.69%	332.98\$

ARTICLE 3 ACTE DE RÉPARTITION DU COURS D'EAU PETIT RUISSEAU (507.64\$)

NOM DU CONTRIBUABLE	LOT	ARPENTS	%	TOTAL
Ferme Donald Dionne	4321350, 4321351	16	30.48%	507.64\$

ARTICLE 4 TAXE SPÉCIALE IMPOSÉE ET PRÉLEVÉE POUR L'ANNÉE 2013

Une taxe spéciale sera imposée et prélevée pour l'année 2013 sur les immeubles des contribuables indiqués aux tableaux des articles 2 et 3 du présent règlement aux montants indiqués dans ces tableaux.

ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

ADOPTÉ LE 5 FÉVRIER 2013

Élizabeth Hudon, mairesse

Adam Ménard, directeur général

8. Demande de participation au programme « Changer d'air ! »

CONSIDÉRANT que les particules fines sont très nuisibles à la santé cardio-pulmonaire et coûtent très cher à la société québécoise en frais de santé et d'absentéisme;

CONSIDÉRANT que le chauffage au bois est pour une part importante responsable du smog hivernal;

CONSIDÉRANT que l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a été mandatée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), afin de mettre sur pied et de gérer un programme de retrait et de remplacement de vieux appareils de chauffage au bois au Québec, excluant le territoire de l'Île de Montréal;

CONSIDÉRANT que l'AQLPA lance le programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « CHANGER D'AIR! » offrant une remise jusqu'à 400 \$ pour les vieux poêles et 500 \$ pour les fournaises et jusqu'à 100 \$ pour le système d'évent;

CONSIDÉRANT que l'objectif du programme est de réduire de façon importante le nombre de particules fines en retirant ou en remplaçant 5000 vieux appareils de chauffage;

CONSIDÉRANT que ce programme se déroule en deux phases;

CONSIDÉRANT que la première phase est ouverte à toute la population du Québec et se termine après avoir versé 2500 remises, ou au 31 décembre 2012, selon la première éventualité;

CONSIDÉRANT que la participation des municipalités est requise dans une deuxième phase, lesquelles viennent bonifier le programme, en attribuant un montant additionnel de 100 \$ pour chaque poêle à bois, portant la remise totale à 200 \$ pour un retrait et à 500 \$ (poêle) ou 600 \$ (fournaise) pour le remplacement par un appareil de chauffage certifié EPA ou ACNOR B415.1 qui émet 70 % moins de particules fines;

13-02-06

IL EST PROPOSÉ par Louis-Georges Simard et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle désire participer au programme en accordant un montant de cent dollars (100 \$) par vieux appareil de chauffage au bois retiré ou remplacé sur son territoire, jusqu'à l'occurrence de 25 poêles remplacés.

QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle autorise le directeur général à signer le protocole d'entente avec l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique.

ADOPTÉ

9. Subvention de fonctionnement durant l'année 2013 pour la bibliothèque municipale

ATTENDU QUE le conseil a reçu tous les documents exigés pour une demande de subvention de fonctionnement ;

13-02-07

IL EST PROPOSÉ par Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil accorde une subvention de fonctionnement à la bibliothèque municipale au montant de 1600\$ pour l'année 2013

ADOPTÉ

10. Part municipale au programme de subvention «Fonds du patrimoine culturel québécois» pour la mise en valeur de la Pointe-aux-Orignaux durant l'année 2013

Considérant que la demande de subvention déposée au programme «Fonds du patrimoine culturel québécois» a été jugée admissible;

Considérant la valeur historique de la Pointe-aux-Orignaux;

Considérant qu'un montant de 10,000\$ est prévu au budget pour le projet;

13-02-08

IL EST PROPOSÉ par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil accorde une dépense de 10 000\$ pour la réalisation du projet déposé au Ministère de la culture le 16 janvier dernier dans le cadre des études préalables à la mise en valeur de la Pointe-aux-Orignaux.

ADOPTÉ

11. Appui à la motion de la députée fédérale d'Argenteuil-Papineau-Mirabel concernant un programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques privées

Attendu que la députée fédérale de la circonscription d'Argenteuil-Papineau-Mirabel, Madame Mylène Freeman, a déposé au mois de juin dernier une motion (M-400) qui répond à une préoccupation du conseil municipal relativement à la mise aux normes des installations septiques privées à Rivière-Ouelle ;

Attendu que la motion demande au gouvernement de mettre en place un programme permettant aux propriétaires d'obtenir une aide financière pour mettre aux normes leur installation septique privée ;

13-02-09

IL EST PROPOSÉ par Guy Simard et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil appuie la motion de Madame Mylène Freeman et demande au gouvernement fédéral de mettre en place un programme permettant aux propriétaires d'obtenir une aide financière pour mettre aux normes leur installation septique privée.

ADOPTÉ

12. Inscription du président du comité d'embellissement aux Ateliers Verts 2013 des Fleurons du Québec

Attendu que le conseil souhaiterait éventuellement s'inscrire aux Fleurons du Québec, mais qu'il aimerait obtenir plus d'informations avant de le faire ;

Attendu que les Fleurons du Québec organise une journée de formation appelée «Les Ateliers Verts 2013» pour les municipalités participantes et non-participantes ;

Attendu que ces ateliers sont une belle occasion pour le comité d'embellissement d'aller chercher de l'information sur les Fleurons et des conseils sur l'aménagement paysager ;

13-02-10

IL EST PROPOSÉ par Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil inscrive le président du comité d'embellissement aux Ateliers Verts 2013 au coût de 200\$ plus taxes.

ADOPTÉ**13. Approbation des comptes fournisseurs**

FOURNISSEURS	SOLDE
AGRO ENVIROLAB	90.83 \$
LES ALARMES CLÉMENT PELLETIER	28.69 \$
BUROPLUS LA POCATIERE	3 063.35 \$
CAMELIA DESIGN	212.71 \$
CARQUEST LA POCATIÈRE	48.29 \$
CÉGEP DE LA POCATIÈRE	53.90 \$
CHAUFFAGE RIVIÈRE-DU-LOUP	1 372.52 \$
DE LAGE LANDEN	683.79 \$
VOTRE DOCTEUR ÉLECTRIQUE	646.15 \$
ENSEIGNES BÉLANGER	1 886.70 \$
ÉQUITRAC INC.	145.67 \$
FERME JASLYN ENR.	201.21 \$
LA FINE BOUCHE	13.20 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	12.00 \$
GROUPE DYNACO	367.58 \$
GROUPE DE GÉOMATIQUE AZIMUT INC.	247.20 \$
INFORMATIQUE IDC INC.	17.25 \$
IMPRESSION SOLEIL	63.24 \$
LOCATION D'OUTILLAGE J.C. HUDON INC.	29.78 \$
PG SOLUTIONS INC.	143.72 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE INC.	(204.44) \$
COURRIER PUROLATOR LTÉE	23.39 \$
RESTAURANT MOTEL L'ESCALE	475.40 \$
ROCHE LIMITÉE GROUPE-CONSEIL	6 855.39 \$
ROTO-STATIC	215.18 \$
SOCIÉTÉ NATIONALE DE L' EST DU QUÉBEC INC.	103.20 \$
SERVICE DE PRÉVENTION KAM.-L'ISLET ENR. S.P.K.L.	153.71 \$
THIBAULT GM	57.49 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	25 295.65 \$
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP	2 677.84 \$
WOLSELEY CANADA INC.	245.11 \$
TOTAL:	45 225.70 \$

13-02-11

IL EST PROPOSÉ par Louis-Georges Simard et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE la liste des fournisseurs ci-haut soit ratifiée et approuvée par le conseil.

ADOPTÉ**14. Correspondance**

- Lettre d'un citoyen concernant le déneigement du chemin de la 5ième Grève Ouest
- Avis de remboursement d'Hydro-Québec relativement à l'entente de contribution autre que domestique (type 211) au montant de 6,699.01\$
- Lettre du CSSSK concernant une séance extraordinaire qui aura lieu le 12 février prochain portant sur l'adaptation de l'offre de service aux personnes âgées et aux personnes en perte d'autonomie
- Lettre de Patrimoine Experts concernant le dépôt du rapport archéologique préliminaire de la fouille du secteur presbytère
- Lettre de remerciement des Résidences Hélène Lavoie pour la contribution municipale à la fête de Noël

- Lettre du Ministère de la Culture et Communications concernant la demande d'aide financière de la municipalité pour le projet de valorisation du secteur de la Pointe-aux-Orignaux
- Avis de convocation à l'assemblée générale annuelle du Fonds d'investissement de la MRC de Kamouraska
- Lettre du Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent concernant le projet d'implantation de la visioconférence dans les bibliothèques municipales
- Réponse de la MRC de Kamouraska concernant la résolution du conseil municipal numéro 12-12-12 demandant à la MRC de modifier le projet de règlement numéro 172 relativement aux types de résidence permis dans les îlots déstructurés
- État de compte du programme de crédit de taxes foncières agricoles en date du 1er janvier 2013
- État de dépôt du PIQM au montant de 15,363\$

15. Demandes de don

13-02-12

IL EST PROPOSÉ par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil accepte la demande de don suivante :

- Club de Course de chiens (25\$) pour une publicité

ADOPTÉ

16. Varia

- Aucun varia

17. Période de questions

- Aucune question

18. Prochaine réunion de travail

La date de la prochaine réunion de travail est **mardi, le 26 février 2013 à 19h00**

19. Prochaine séance publique

La prochaine séance publique est **mardi, le 5 mars 2013 à 20h00**

20. Levée de l'assemblée

13-02-13

IL EST PROPOSÉ par Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée à 20h50.

ADOPTÉ

Je, Élisabeth Hudon, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Élisabeth Hudon, mairesse

Adam Ménard, secrétaire-trésorier